



**24 septembre 2015**

à 18 h 30

**Compte rendu**

L'an deux mil quinze, le 24 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à (Nom, Prénom)
ASTIER Martine	x		
AUROY Olivier		x	Pouvoir à NOUHAUD Jean -Louis
BOURDOLLE Philippe	x		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X arrivé 18h40		
DEBAYLE Michèle	x		
DOUDARD Christian	x		
DUGUET Nicole	x		
EJNER Pascal	x		
GOUMILLOU Agnès	x		
JANICOT Philippe	x		
LALEU Marie-Laure	x		
MAURIN Marie-Hélène	x		
MERILLOU Stéphane	x		
NOUHAUD Jean -Louis	x		
PELMOINE Agnès	x		
PERRIER Sylvie	x		
SAUVAGNAC Bernard	x		
SAZERAT Sandrine		x	Pouvoir à A.PELMOINE
SCHOENDORFF Frédéric	X arrivé 18h50		Pouvoir à A.GOUMILLOU
VIANELLO Pascal		x	Pouvoir à B.SAUVAGNAC
VINCENT François	X arrive 18h40		
ZBORALA Bernard	x		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

SCHOENDORFF Frédéric ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **FINANCES**

---

1. RACHAT DE DEUX PRETS
2. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET
3. DEMANDE D'AIDE POUR LE 4L TROPHY 2016

## **URBANISME**

---

4. REVISION DU PLU : PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PADD  
(PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)
5. ACQUISITION DE TERRAIN / PASSAGE DU VIEUX BOISSEUIL

## **AFFAIRES GENERALES**

---

6. PROJET D'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE
7. CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION DE TELE RELEVE
8. ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

## **CULTURE**

---

9. BILAN FINANCIER DE LA SAISON CULTURELLE 2013-2014 :  
ASSOCIATION HORIZONS CROISES
10. HORIZONS CROISES : SAISON 2015/2016
11. DEPART DE BONNAC DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

## **ENVIRONNEMENT**

---

12. AVENANT A LA CONVENTION CADRE DU PDIPR

## **BATIMENTS**

---

13. ENGAGEMENT DANS L'ELABORATION DE L'AGENDA  
D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP)
14. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR  
LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATEMENTS MUNICIPAUX
15. MISE AUX NORMES DU MULTI ACCUEIL
16. AIRE DE JEUX DE L'ESPACE CULTUREL DU CROUZY

## **INFORMATIONS**

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

# **FINANCES**

---

## **1. RACHAT DE DEUX PRETS**

Dans le cadre de la gestion de sa dette, la commune de Boisseuil a sollicité le Crédit Agricole pour la renégociation des prêts 39126014901 (N°33) et 39124819001 (N°32) dont le capital restant dû sera au 04/10/2015 de 378 323.14 €.

La proposition du Crédit Agricole est (voir document en annexe):

Nom du prêt : Renégociation 2015

Montant : 378 323.14 €

Durée : 11 ans

Périodicité : trimestrielle

Echéance : 9574.22

Cout annuel 38 296.88

Taux 1.95 %

Ce crédit générera une économie annuelle de 5 198.56€ et une économie totale de 29 800 € en intégrant le paiement des frais s'élevant à 16 830.31 € à régler sur l'exercice 2015.

Les inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, rendues nécessaires par l'application des dispositions qui précèdent, feront l'objet d'une décision modificative au budget primitif 2015.

**Après concertation, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole et à procéder à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt.**

**VOTE : 20 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1**

## **2. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2015**

Depuis l'adoption du Budget lors du Conseil Municipal du 8 avril 2015(délibération n° 6), et afin de régler les pénalités engendrées par la renégociation des prêts 39126014901 (N°33) et 39124819001 (N°32) avec le Crédit Agricole, il y a lieu d'effectuer la décision modificative présentée ci-dessous :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Chapitre 66</b>		+ 5000 €
<b>Chapitre 012</b>	- 5 000 €	

**Apres concertation le Conseil Municipal :**

- approuve les modifications ci-dessus
- donne au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

## **3. DEMANDE D'AIDE POUR LE 4L TROPHY 2016**

Une habitante de Boisseuil souhaite, dans le cadre de ses études, participer au 4 L Trophy 2016. Elle sollicite la commune, au travers de son association « Hop à Marrakech » pour un partenariat. Elle souhaite remettre deux cartables remplis de fournitures scolaires aux enfants marocains et demande à la collectivité de prendre en charge l'achat de ce matériel. Le montant de cette aide est estimé à 200 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :**

- d'approuver les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**VOTE : 22 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2**

# **URBANISME**

---

## **4. REVISION DU PLU : PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)**

Vu le Code Général des Collectivités;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.123-1 et L.123-9 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2011 par laquelle le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2014 par laquelle le Conseil municipal a débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'intégrer au PADD deux compléments d'information ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le PADD, document à part entière du PLU, a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la Commune.

Considérant que certains projets ont évolué pendant la période de révision du Plan Local d'Urbanisme et que pour prendre en compte ces modifications, un nouveau débat relatif au PADD est nécessaire ;

M. le Maire présente le PADD et propose les modifications suivantes :

- Confirmer les modifications de l'aménagement du projet privé de réalisation d'un ensemble d'habitations accessibles aux personnes à mobilité réduite situé dans le secteur Beauregard-Est / les Chevailles, en ménageant un espace naturel qui permettra de respecter une coulée verte répertoriée à l'est du site. L'orientation d'aménagement et de programmation correspondante n° 6 sera modifiée en conséquence.

- Prendre en compte le projet d'extension de la zone commerciale autour de Carrefour Boisseuil implantée à Faugeras dans le but d'asseoir le pôle commercial Boisseuil / Le Vigen en permettant le rééquilibrage commercial entre le nord et le sud de l'agglomération de Limoges.

- Mettre à jour les trames vertes et bleues, affinées par l'étude environnementale, pour préciser l'aménagement des deux secteurs cités.

- Revoir l'objectif de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels : l'objectif retenu pour la période 2012-2022 passe de 0 à 5 hectares soit une consommation moyenne de 45 ha d'espaces actuellement en espaces agricoles, naturels ou forestiers sur 10 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue, au sein du Conseil municipal, d'un débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et approuve les modifications proposées.

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

## **5. ACQUISITION DE TERRAIN / PASSAGE DU VIEUX BOISSEUIL**

M. Bernard ZBORALA, Premier Adjoint de la Commune expose au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser la situation de la parcelle cadastrée AE n°157 de 205 m<sup>2</sup> située Passage du Vieux Boisseuil, appartenant en indivision à M. Jean-Louis NOUHAUD et Mme NOUHAUD Bernadette. Suite à la réalisation d'une opération d'aménagement par les propriétaires, cette parcelle constitue un délaissé de voirie.

M. le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal de l'autoriser à régulariser la situation de cette parcelle afin de l'intégrer dans le domaine communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrée AE n°157 d'une surface de 205 m<sup>2</sup>, appartenant en indivision à M. Jean-Louis NOUHAUD et Mme NOUHAUD Bernadette,**
- **D'autoriser M. Bernard ZBORALA, Premier Adjoint au Maire, à signer les actes nécessaires à la cession de cette parcelle,**
- **dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.**

**VOTE : 21 POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

# AFFAIRES GENERALES

---

## 6. PROJET D'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE /DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA FFF

Monsieur Philippe Janicot, adjoint, propose au Conseil Municipal que soit engagé un projet de rénovation de l'éclairage du stade de foot, à ce jour obsolète et gros consommateur d'énergie.

M. Janicot explique à l'assemblée que la Fédération Française de Football, dans le cadre de l'organisation en France de l'Euro 2016, va accompagner financièrement ce genre de projets.

Il souhaite que la commune postule à cet appel à projet pour obtenir 25 % du financement global.

Le Sehv a établi un devis s'élevant à 23 910 € HT. La FFF apporterait : 5 977 €.

La commune réduirait ainsi la consommation d'énergie en proposant au club de foot de Boisseuil de meilleures conditions de jeux.

**Après concertation le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet, et d'inscrire cette dépense au prochain budget.
- d'approuver le dépôt d'une demande de subvention auprès de la FFF.
- de confier au SEHV la réalisation de ce projet.
- de donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22                  POUR : 19                  CONTRE : 0                  ABSTENTIONS : 3

## 7. PROJET D'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE /DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur Philippe Janicot, adjoint, propose au Conseil Municipal que soit engagé un projet de rénovation de l'éclairage du stade de foot, à ce jour obsolète et gros consommateur d'énergie.

La commune réduirait ainsi la consommation d'énergie en proposant au club de foot de Boisseuil de meilleures conditions de jeux.

**Après concertation le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet, et d'inscrire cette dépense au prochain budget.
- d'approuver le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- de confier au SEHV la réalisation de ce projet.
- de donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22                  POUR : 19                  CONTRE : 0                  ABSTENTIONS : 3

## **8. CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION DE TÉLÉ RELEVÉ**

Depuis plusieurs années les attentes des abonnés et des fournisseurs s'expriment pour une plus grande fiabilité du comptage des énergies.

Le gestionnaire de réseau gaz GRDF propose la mise en place d'un compteur gaz communicant appelé GAZPAR.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

La commune soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble. L'hébergement consenti donnera lieu au versement d'une redevance annuelle de 50 € HT par site destinée à couvrir la consommation électrique des appareils installés.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

**Le Conseil Municipal, après concertation décide :**

- d'approuver les termes de la convention telle que fournie en annexe
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

**VOTE : 22**

**POUR : 22**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **9. ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

La commune de Boisseuil a été sollicitée pour adhérer à l'association des communes forestières du Limousin.

Cette association a vocation à regrouper toutes les collectivités territoriales du département de la Haute Vienne ou leurs groupements, propriétaires ou non de forêts.

Cette association a notamment pour objet de représenter ses membres auprès de l'ensemble des instances traitant des questions forêt bois, et dispose de larges missions d'études, de centralisation de moyens et d'information et de promotion en la matière.

En adhérant, la commune :

- est informée de l'actualité forestière et nationale
- bénéficie d'un accompagnement personnalisé
- peut participer à des journées de formation à destination des élus et des voyages d'étude
- peut accéder à des outils développés par les Communes Forestières
- est destinataire de la lettre d'information nationale
- devient membre d'un réseau riche en rencontres dialogues et échanges

Montant de l'adhésion éventuelle : 120 € par an

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas l'adhérer à l'association des communes forestières du Limousin**

**VOTE : 22**

**POUR : 0**

**CONTRE : 19**

**ABSTENTIONS : 3**

# CULTURE

---

## **10. BILAN FINANCIER DE LA SAISON CULTURELLE 2014-2015 : ASSOCIATION HORIZONS CROISES**

Conformément à la convention signée avec l'Association Horizons Croisés, Monsieur François VINCENT, adjoint, présente au Conseil Municipal le compte d'exploitation de la saison culturelle 2014/2015 de l'Espace Culturel du Crouzy, remis par l'Association Horizons Croisés.

Ce document est établi, spectacle par spectacle, et globalement se retraduit comme suit :

<i>TOTAL PRODUITS</i>	232 999.00 €
<i>TOTAL CHARGES</i>	229 178.33 €
Résultat	3 820.67 €

Monsieur François VINCENT propose au conseil municipal, d'adopter le bilan financier de la saison 2014/2015 tel que résumé ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- d'adopter le compte d'exploitation de la saison culturelle 2014/2015 tel qu'il a été présenté
- d'une manière générale, de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

## **11. SAISON CULTURELLE 2015/2016**

Monsieur François Vincent présente au Conseil Municipal le programme de la saison culturelle à l'Espace Culturel du Crouzy de septembre 2015 à juin 2016.

- un spectacle dans le cadre du festival des Francophonies en Limousin
- Des concerts, organisés par l'Association Horizons Croisés, et la réalisation d'une plaquette de l'Espace du Crouzy.

Pour chaque spectacle, l'association des Francophonies en Limousin et l'association Horizons Croisés bénéficieront de la mise à disposition gratuite de l'Espace du Crouzy et assureront l'organisation et la prise en charge de l'ensemble des frais liés aux spectacles.

En contrepartie, elles encaisseront la billetterie.

Par ailleurs, les habitants de la commune peuvent pour les spectacles organisés par l'association Horizons Croisés, bénéficier d'un tarif préférentiel.

Pour l'organisation des spectacles de janvier à juin 2016, l'association Horizons Croisés bénéficiera d'un apport financier de la commune de 25 000 €.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :**

- d'accepter le principe de l'organisation par l'association des Francophonies en Limousin d'un spectacle au Crouzy, moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 6 000,00 €, étant précisé que la billetterie reste au profit de l'association ;
- d'accepter le principe de l'organisation par l'Association Horizons Croisés de spectacles de janvier à juin 2016 moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 25 000,00 €, étant précisé que la billetterie reste au profit de l'association ;
- de donner au maire l'autorisation de signer les conventions à intervenir avec l'association des Francophonies en Limousin et l'association Horizons Croisés ;
- de s'engager à inscrire les dépenses au budget de l'année 2016 ;
- d'une manière générale donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**VOTE : 22      POUR : 17      CONTRE : 1      ABSTENTIONS : 4**

## **12. DEPART DE BONNAC LA COTE DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Par courrier en date du 20 aout 2015, le Maire de Bonnac la côte nous informe que son conseil municipal a sollicité, par voie de délibération et à l'unanimité, son retrait du conservatoire intercommunal de Musique et de Danse.

M. Le Maire informe le conseil municipal de Boisseuil que pour que ce retrait soit effectif, il faut qu'une majorité des communes adhérentes l'approuvent.

Il précise également que si une commune se retire, la participation financière de celle-ci sera supportée par les communes restantes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de refuser le départ du conservatoire intercommunal de musique et de danse de Bonnac la côte.**

**VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

## **ENVIRONNEMENT**

### **13. AVENANT A LA CONVENTION CADRE DU PDIPR**

Par la délibération en date du 12 avril 2011, le conseil municipal de Boisseuil avait autorisé le maire de la commune de Boisseuil à signer la convention cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Sur la commune cette convention concerne le « chemin de Gascour », plusieurs chemins ruraux et le GR 654.

Le Conseil Départemental propose à la commune de Boisseuil de signer un avenant à la convention cadre.

Celui-ci ajoute à l'article 3 de la convention cadre un paragraphe 3.5

« Le département, à la demande des collectivités concernées, s'engage à transmettre gracieusement dans un format SIG les tracés des itinéraires mentionnés dans la présente convention, pour une exploitation autre qu'à des fins commerciales »

*M. Le Maire informe le conseil municipal que le descriptif du chemin de Gascour est disponible en ligne sur les sites touristiques et de randonnées du conseil Départemental.*

**Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser le maire à signer l'avenant.**

**VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

# BATIMENTS

---

## 14. ENGAGEMENT DANS L'ELABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les installations ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans une période déterminée (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture. La commune de Boisseuil s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et IOP communaux. Cette opération importante n'a pas pu être terminée pour le 31 décembre 2014 comme le prévoit la loi du 11 février 2005.

La commune de Boisseuil va élaborer un Agenda d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble de locaux à tous.

Cet agenda comportera un descriptif des bâtiments à mettre en conformité, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux, ainsi que leurs financements.

Ceci permettra d'échelonner les travaux si nécessaire. Cet agenda sera déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

### Le conseil municipal après concertation :

- décide l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour finir de mettre en conformité les bâtiments communaux,
- approuve les dépenses liées à ce programme,
- autorise Monsieur le maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

VOTE : 22

POUR :

22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **15. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS MUNICIPAUX**

L'engagement de la collectivité dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée va entraîner la réalisation de travaux sur l'année 2016.

Ces travaux vont concerner le restaurant scolaire, le gymnase, la salle polyvalente, le parvis de l'église.

Une première estimation de ces travaux s'élève à 29 286 € TTC.

Il y a lieu de solliciter l'inscription de ce dossier pour l'obtention de subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental (CTD).

**Le Conseil municipal approuve ces demandes**

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

## **16. MISE AUX NORMES DU MULTI ACCUEIL**

L'association « Sucre d'orge et galipettes » a interpellé M. Le Maire sur les locaux du multi accueil, plus précisément sur la taille les dortoirs, l'espace de restauration l'accessibilité et la sécurité du bâtiment.

*Le cout est estimé à 417 600 € TTC par l'architecte. La part d'autofinancement s'élèverait à 89 800 €*

Une étude des normes ainsi que des visites sur site avec les utilisateurs mettent en avant la nécessité de revoir l'agencement du bâtiment.

Il y a lieu de solliciter l'inscription de ce dossier pour l'obtention de subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental (CTD) et de la Caisse d'allocations familiales.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

- approuve le projet d'agrandissement et mise aux normes du multi accueil
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

## **17. REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX « ESPACE CULTUREL DU CROUZY »**

Sur le budget 2015, avait été programmée la réalisation d'une aire de jeux pour enfants à l'Espace Culturel du Crouzy pour un montant de 8 000 €. Cette opération nécessitera l'aménagement d'une plate-forme recevant les jeux et l'achat de jeux. M. Le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il donne son accord pour la réalisation de ce projet sur l'année 2016.

Il y a également lieu de solliciter l'inscription de ce dossier pour l'obtention de subventions auprès du Conseil Départemental (CTD).

Il est proposé aux membres du conseil de choisir entre deux types d'aire de jeux :

-Choix 1 : 20 pour

-Choix 2 : 2 pour

Le type parcours sportif pour enfants est retenu.

**Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.**

**VOTE : 22                  POUR : 22                  CONTRE : 0                  ABSTENTION : 0**

# INFORMATIONS

---

-L'Etat Réfléchit à une réforme des modes de calcul de la DGF, si ce nouveau calcul aboutit, la dotation de la commune baisserait.

-La commune travaille sur des échanges de parcelles au Vieux Boisseuil pour y améliorer la circulation.

-Le projet d agrandissement du local de rangement du gymnase a été retenu par nos sénateurs. Une subvention de 12 000 € a été accordée au projet.

-Jardins du presbytère : Il est proposé un aménagement paysager et quelques places de parking. Le projet est approuvé par le Conseil Municipal.

-Affaire Caillaud : la commune a reçu 54 000 € de l'entreprise Caillaud, il ne reste que 17200 € ... Somme contestée par l'entreprise qui a déposé une nouvelle requête auprès du tribunal.

-Rentrée 2015/2016 : Il y a une augmentation, 10 enfants de plus sont scolarisés à l'école. Tout s'est très bien déroulé.

-Carrefour : Le projet d agrandissement de la galerie marchande a été présenté au Maire et à la presse et devrait débuter en 2016 pour une ouverture en 2017. Le projet est consultable en mairie pour les élus qui le souhaitent.

-Marché des ordures ménagères : La CALM met en place la nouvelle organisation de collecte. Il n'y a pas de modifications sur Boisseuil. Le marché étant économiquement plus intéressant, la TEOM devrait sensiblement baisser.

-Edito Monsieur Gabouty : « Réglementation et savoir vivre »

-M.Vianello démissionne de la commission environnement. M. Le Maire sollicite les conseillers pour trouver un remplaçant. Ce sujet fera l'objet d'une décision au prochain conseil municipal.

(Mme Sazerat a fait savoir après la séance qu'elle acceptait ce remplacement)

-L'arrêt maladie de la DGS titulaire du poste a été prolongé jusqu'au mois d'avril 2016.

-Remerciements d'une habitante de Limoges pour le concert de Satriani ;

-Remerciements de M. Marganne pour le travail des cantonniers

Le passage de la CALM en communauté urbaine est à l'étude, les compétences nouvelles :

- propriété lycées et collèges/aide à l'enseignement supérieur
- promotion du tourisme
- prévention de la délinquance
- parcs et aires de stationnement

-PLUI  
-service incendie et secours  
-création extension des cimetières  
-gestion de l'eau  
-abattoirs  
-réseaux de chaleur ou de froid  
-concessions gaz/électricité  
-infrastructures de charge de véhicules électriques  
Le passage en communauté urbaine permettrait de percevoir une DGF majorée de 17 € par habitant ( 3.5 millions d'euros)

-M.Roulière a fait des propositions à la commune pour le fleurissement du bourg. Ce projet sera soumis à la commission environnement pour qu'elle donne son avis et voir la suite à donner à ce projet.

## QUESTIONS DIVERSES

---

-Philippe Janicot : La Calm a organisé une réunion au Vigen pour le recyclage des déchets verts. La réglementation va se durcir dans ce domaine et de nouveaux débouchés sont à l'étude. Aujourd'hui une partie des tontes est utilisée par le pôle de Lanaud (méthanisation).

- Mme Astier : prévoit-on de mettre en place des récupérateurs d'eau pour pallier aux restrictions. M.Le Maire : ces investissements sont forts coûteux, des solutions de pompages et de mise en réserve sont à l'étude.

-Le Siprad sera présenté sur France 3 le 6 octobre

-M.Mérillou fait un point sur le fibrage du quartier de la Planche.  
La fibre qui a été amené au pôle de Lanaud n'est pas destinée à l'utilisation par les citoyens. Un autre déploiement est prévu avec une échéance en 2020/2022.  
Des solutions de fibrage du relai sont envisagées mais à ce jour , Boisseuil n'est pas dans les 8 quartiers prioritaires défini par la CALM dans ses accords avec Orange.

-M.Sauvagnac demande s'il n'est pas possible de faire installer une poubelle à l'entrée du bois aux 4 vents. Une suite favorable sera donnée à cette requête.

-M.Bourdolle demande si sa demande d'abri bus a été prise en compte (centre bourg sens nord/sud).M.Janicot lui confirme que cela a été inclus dans le projet de réaménagement du centre bourg dont les travaux débuteront en 2016.

-Mme Maurin : Un accueil de réfugiés est-il prévu à Boisseuil ? M.Nouhaud répond qu'il n'y a pas de logement disponible sur la commune et que le sujet sera traité au

niveau de la CALM afin d'envisager tout l'accompagnement nécessaire à cette action.

-M.Zborala indique que les travaux à venir sur le multi accueil vont poser des problèmes ; il va falloir trouver des locaux ;  
Quelques pistes à explorer : location de bâtiments modulaires, location du centre des Bruges (commune de Feytiat) , occupation de la salle polyvalente...

## SIGNATURES :

---

Jean Louis Nouhaud, Maire :

Frederic Schoendorff , secrétaire de séance :

## ANNEXES

---

Bilan Horizons croisés

CHARGES				
Intitulé	Qté	Prix U TTC	type	Prix total TTC
<b>Contrats d'achat du spectacle</b>				
skip the use	1	10 000,00	rock	10 550,00
soldat Rose	1	0,00	spectacle	0,00
Kyo	1	18 000,00	Pop Rock	18 990,00
le cabaret de la Grande Guerre	1	1 500,00	theatre	1 582,50
Hugue Aufray	1	9 000,00	chanson française	9 495,00
Ticken Jah Fakoly	1	15 000,00	Reggae	15 825,00
Soprano	1	18 000,00	Rap Hip Hop	18 990,00
Brigitte	1	10 000,00	Chanson	10 550,00
Cali	1	13 000,00	Chanson	13 715,00
Djal	1	5 500,00	Humour	5 802,50
<b>Sous-total 1</b>				<b>105 500,00 €</b>
<b>Equipement technique et immobilier</b>				
Regisseur General et SSIAP2	9	520,00	260 heures	4 680,00
salaire lighter	9	396,00	220 heures	3 564,00
salaire sondier 1	9	165,00	120 heures	1 485,00
salaire sondier 2	9	165,00	120 heures	1 485,00
Salaire Road 1 (ouvrier)	9	110,00	120 heures	990,00
salaire Road 2 (ouvrier)	9	110,00	120 heures	990,00
salaire Road 3 (ouvrier)	9	110,00	120 heures	990,00
Total Brut				14 184,00
Cout Employeur		charge + Salaire brut		25 247,52
Location Son	9	1200,00		10 800,00
location Lumiers	9	1100,00		9 900,00
<b>Sous-total 2</b>				<b>74 315,52 €</b>
<b>Communication</b>				
Brochures + flyers + affiches programme	1	1680,00		1680,00
flyers pas concert (5000 par concert *10)	#	550,00		550,00
Fabrication affiches grandes (600 par concert*10)	#	1600,00		1600,00
Colleur affiche	10	350,00		3500,00
Fabrication afiiche magazin	#	1200,00		1200,00
Fabrication badges	#	80,00		80,00
<b>Sous-total 3</b>				<b>8 610,00 €</b>
<b>Autres achat de consommables</b>				
Fournitures de billetterie	9	35,88	1	322,92
Achat catering	9	150,00	1	1 350,00
Repas midi et soir - artistes	9	300,00	1	2 700,00
Repas midi et soir - staff	9	400,00	1	3 600,00

Petits-dej	9	150,00	1	1 350,00
After show	9	50,00	1	450,00
<b>Sous-total 4</b>				<b>9 772,92 €</b>

#### Déplacements et défraiemens

Location mini-bus	9	120,00	1	1 080,00
Hôtel/Hébergement 30 chambre dans l'année	30	65,00	1	1 950,00
chauffeur et essence	9	140,00	1,00	1 260,00
<b>Sous-total 7</b>				<b>4 290,00 €</b>

#### Taxes et impots

Taxe fiscale CNV				10,00
SACEM				10,00
Frais bancaires				0,00
Autre				0,00
<b>Sous-total 9</b>				<b>18 589,89 €</b>

#### VOLUME HORAIRES SAISON 2014-2015: Equipe horizons croises : 2 personnes permanente

	nbre H	nbre Concert	nbre Total d'heure	PU par heure
PREPA	20	9	180	15
MONTAGE	20	9	180	15
CONCERT	20	9	180	15
temps total de travail	60	9	540	15
<b>Total</b>				<b>8 100,00 €</b>

#### Imprévus

<b>TOTAL CHARGES PROG 2014-2015</b>	<b>229 178,33 €</b>
-------------------------------------	---------------------

#### PRODUITS

Intitulé	Qté	Prix U TTC	Coef.	Prix total TTC
<b>Billetterie</b>				
Tarif Public Skip the use	<b>1040</b>	<b>26</b>		<b>27040,00</b>
<b>Tarif Boisseuil Skip the use</b>	<b>133</b>	<b>17</b>		<b>2261,00</b>
Tarif Public Soldat Rose	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0,00</b>
<b>Tarif Boisseuil Soldat Rose</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0,00</b>
Tarif Public KYO	<b>884</b>	<b>31</b>		<b>27404,00</b>
<b>Tarif Boisseuil KYO</b>	<b>105</b>	<b>17</b>		<b>1785,00</b>
Tarif Public le cabaret de la grande guerre	<b>9</b>	<b>15</b>		<b>135,00</b>
<b>Tarif Boisseuil le cabaret de la grande guerre</b>	<b>9</b>	<b>10</b>		<b>90,00</b>

Tarif Public H. Aufray	<b>232</b>	<b>33</b>	<b>7656,00</b>	
<b>Tarif Boisseuil H. Aufray</b>	<b>127</b>	<b>17</b>	<b>2159,00</b>	
Tarif Public Ticken Jah Fakoly	<b>605</b>	<b>27</b>	<b>16335,00</b>	
<b>Tarif Boisseuil Ticken Jah Fakoly</b>	<b>28</b>	<b>17</b>	<b>476,00</b>	
Tarif Public Soprano	<b>1040</b>	<b>27</b>	<b>28080,00</b>	
<b>Tarif Boisseuil Soprano</b>	<b>174</b>	<b>17</b>	<b>2958,00</b>	
Tarif Public Brigitte	<b>1118</b>	<b>27</b>	<b>30186,00</b>	
<b>Tarif Boisseuil Brigitte</b>	<b>118</b>	<b>17</b>	<b>2006,00</b>	
Tarif Public Cali	<b>427</b>	<b>27</b>	<b>11529,00</b>	
<b>Tarif Boisseuil Cali</b>	<b>44</b>	<b>17</b>	<b>748,00</b>	
Tarif Public Djal	<b>296</b>	<b>23</b>	<b>6808,00</b>	
<b>Tarif Boisseuil Djal</b>	<b>79</b>	<b>17</b>	<b>1343,00</b>	
<b>Total Entrée Public hors boisseuillais</b>			<b>155</b>	
<b>: 5651 personnes</b>			<b>173,00 €</b>	
<b>Total entrée habitant Boisseuil</b>			<b>13 826,00</b>	
<b>: 814 personnes</b>			<b>€</b>	
<b>Total entrée invitation élu Boisseuil</b>				
<b>: 121 personnes</b>				
<b>Total Habitant Boisseuil assistant les concerts:</b>				
<b>: 935 personnes</b>				
		<b>Total Billeterie</b>	<b>168</b>	
			<b>999,00 €</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>			<b>168</b>	
			<b>999,00 €</b>	
<b>Subvention Boisseuil</b>			<b>64</b>	
			<b>000,00 €</b>	
<b>Total Produit et subvention</b>			<b>232</b>	
			<b>999,00 €</b>	
<b>Réultat 2014-2015</b>			<b>3 820,67</b>	
			<b>€</b>	
<b>QUANTIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES BENEVOLES EN NATURE</b>				
NOMBRE DE CONCERT	NOMBRE DE BENEVOLE	HEURE TRAVAILLE	TOTAL HORAIRE S BENEVOL ES	
9	72	432	<b>432</b>	

